

Questions-réponses de la réunion d'information qui s'est tenue le 30 avril 2025 concernant la manifestation d'intérêt RIT pour le GFWA

Question 1 : Quelle est la relation entre le RIT et les bénéficiaires de grands subventions (sous les directions 1 à 4) ? Est-ce que c'est le rôle du RIT de lancer les appels à candidatures pour les grandes subventions ? Accordera-t-il les fonds, et supervisera-t-il les bénéficiaires ?

Réponse 1 : Le CI (secrétariat du CEPF) gère tous les contrats avec les bénéficiaires des grands subventions, tandis que le RIT n'a aucun lien contractuel avec eux. Toutefois, le RIT a un rôle de supervision des grandes subventions en collaboration avec le directeur des subventions, dans le cadre du programme global.

Question 2 : Est-ce que c'est prévu que les subventions soient réparties entre les 11 pays du hotspot ?

Réponse 2 : Lors de la prochaine conférence téléphonique après la publication de l'appel à proposition complet, nous aborderons de type question plus en détail. Dans cet appel, nous demanderons aux candidats de nous faire part de leur vision et de proposer des idées sur la manière dont le travail et les subventions (thématiquement et géographiquement) pourraient être répartis sur les 5 ans, avec l'appui du RIT et le budget de 1,5 million de dollars disponible pour le RIT.

Question 3 : Y a-t-il un nombre minimum de pays dans lesquels le RIT doit être présent ?

Réponse 3 : Non, il n'y a pas de nombre minimum. Pour le RIT, nous examinerons la capacité de votre organisation / consortium à recruter du personnel, gérer de petites subventions, communiquer dans les langues des zones sensibles et la capacité à couvrir l'ensemble du hotspot, indépendamment de sa présence dans celle-ci.

Question 4 : Une fois le contrat signé, Est-ce que le RIT peut faire appel à d'autres personnes/consultants ?

Réponse 4 : Le financement accordé au RIT est une subvention et, à ce titre, il est possible de faire des adaptations si nécessaire pour atteindre les objectifs fixés.

Question 5 : Le RIT peut-il être composé de deux ou plusieurs organisations ? Y a-t-il un nombre définitif d'organisations et/ou de personnes dans le RIT ?

Réponse 5 : Oui, le RIT peut être composé de deux ou plusieurs organisations, et non il n'y a pas de nombre définitif d'organisations ou de personnes dans le RIT. La relation contractuelle entre le CEPF et le RIT sera établie avec une seule organisation, mais cette organisation pourra avoir autant de sous-bénéficiaires que nécessaire dans le cadre d'un consortium. Ce point sera discuté plus en détail lors de la conférence téléphonique lorsque l'appel à propositions sera lancé.

Question 6 : Est-ce qu'il y a toujours des moyens de faire des commentaires sur le profil de l'écosystème ?

Réponse 6 : À ce stade, le profil de l'écosystème n'est pas ouvert aux commentaires. Cependant, le profil de l'écosystème est considéré comme un document évolutif avec des moments clés pendant lesquels le profil sera revu. De plus, les résultats issus des travaux menés grâce aux subventions du CEPF peuvent également influencer les mises à jour du profil de l'écosystème.